

## Des plantes en conflit avec le Grenelle de l'Environnement (PAPIER D'ANGLE)

Par Pierre PRATABUY

MARSEILLE, 23 oct 2009 (AFP) - La découverte de plantes rares dans une zone où le port de Marseille veut percer une importante liaison fluviale, pourrait amener l'Etat à trancher entre deux engagements du Grenelle de l'Environnement: préservation de la biodiversité ou réduction des émissions de gaz.

Le projet du Grand port maritime de Marseille (GPMM) est un chenal à travers le Salin du Caban aux portes de la Camargue, classé en "zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique".

Long de 3,5 km sur 50 mètres de large, il doit connecter une darse du GPMM à Fos-sur-Mer, dévolue au trafic de conteneurs, au canal du Rhône à Fos qui passe au nord. En permettant aux barges d'accéder directement au terminal sans passer par la mer, elle renforcerait le trafic fluvial et allégerait le routier en réduisant les émissions de gaz.

"Le premier objectif du projet est, clairement, le report modal", a confirmé à l'AFP la responsable du développement durable au GPMM, Magali Deveze. L'enjeu, de taille, est aussi d'absorber la hausse du trafic du port qui vise cinq millions de conteneurs en 2020, contre 850.000 en 2008.

Selon la direction régionale de l'Environnement (Dreal), les études d'impact écologique du projet ne sont pas encore faites.

Une association de défense de l'environnement, Nature et Citoyenneté Crau Camargue (Nacicca), a cependant transmis une expertise à la Dreal, qui mentionne sur la zone trois espèces de plantes aquatiques rares à l'échelle mondiale, dont une protégée: l'althénie filiforme.

"Nous sommes à peu près certains que le projet nécessitera un dossier de dérogation" pour la destruction d'espèces protégées, a déclaré à l'AFP Laurent Roy, directeur de la Dreal. Dans ce cadre, le port devra démontrer que son chenal est d'intérêt général, qu'il n'a pas de solution alternative, et réduire l'impact sur la biodiversité via des mesures compensatoires.

"Ce projet est inscrit au contrat de plan Etat-région, on va donc le faire mais pas n'importe comment, avec des compensations", a confirmé à l'AFP Jean-Claude Terrier, président du directoire du GPMM.

"Sur 10.000 hectares disponibles dans l'hinterland de Fos, il restera une grosse moitié à aménager une fois payé le tribut, un peu lourd à mon goût, aux petits oiseaux et aux petites fleurs. Mais je veux bien que les écologistes m'expliquent qu'il ne faut pas faire de report modal", a-t-il ironisé.

La Dreal écarte tout conflit entre les objectifs du Grenelle. Mais selon Nacicca, le port ne pourra pas compenser la destruction des espèces, car le Caban abrite leurs plus grosses populations nationales: l'Etat devra donc choisir entre préservation de la biodiversité et lutte contre le réchauffement climatique. Or, l'association estime que l'Elysée a déjà arbitré.

"Tous les grands projets publics, toutes les décisions publiques seront arbitrées en intégrant leur coût pour le climat, leur « coût en carbone ». Toutes les décisions publiques seront arbitrées en intégrant leur coût pour la biodiversité. Très clairement, un projet dont le coût environnemental est trop lourd sera refusé", avait affirmé Nicolas Sarkozy en clôture du Grenelle.